



# **Institut interfédéral de Statistique**

## ***Programme statistique intégré 2025***

*Décembre 2024*

## Table des matières

1. Introduction .....	2
2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2025 .....	2
2.1. Données de mobilité (prolongation) .....	2
2.2. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation).....	3
2.3. Statistiques de trafic routier (prolongation) .....	4
2.4. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (prolongation).....	5
2.5. Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (prolongation) .....	5
2.6. Amélioration de la qualité des statistiques TVA : volet unités statistiques (prolongation).....	5
2.7. Indice DESI au niveau régional (prolongation).....	6
2.8. Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (poursuite des travaux).....	7
2.9. Censuses logement – mise en œuvre (poursuite des travaux) .....	8
2.10. Analyse de la structure des grands groupes d'entreprises (poursuite des travaux) .....	8
2.11. Précarité énergétique (nouveau).....	9
2.12. Part des zones protégées (nouveau).....	9
2.13. Ventes de biens immobiliers neufs (marché immobilier primaire), transactions immobilières et données sur la performance énergétique des bâtiments (nouveau).....	10
2.14. Gender-Based Violence Survey 2 (nouveau).....	10
2.15. Statistiques sur les successions et donations enregistrées (nouveau).....	11
2.16. Collecte de données statistiques sur le bois (nouveau) .....	11
2.17. Développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés (nouveau).....	12
2.18. Olympiades européennes de Statistique (nouveau) .....	13
<b>3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés.....</b>	<b>13</b>

## 1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2025 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (Statbel).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 16 mai 2024, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux nouvelles collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2025.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2025, y compris les prolongations, ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 17 octobre 2024.

## 2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2025

### 2.1. Données de mobilité (prolongation)

#### 2.1.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

#### 2.1.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2026)

Phase 1 (*clôturé*) :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Phase 2 (*en cours*) :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.

Phase 3 (*en cours*) :

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.

#### 2.1.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

### 2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc.

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;
- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Évaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint :

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier :

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;
- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

## ***2.2. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation)***

### 2.2.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport ferroviaire.

### 2.2.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2025)

#### Phase 1 (*clôturé*)

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer, complétées par tonnes.kilomètres brutes, tonnes.kilomètres, trains.kilomètres et voyageurs.kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

### Phase 2 (*en cours*)

Statbel, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera sur la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

#### 2.2.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

#### 2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement aux phases 1 et 2.

### **2.3. Statistiques de trafic routier (*prolongation*)**

#### 2.3.1 Objectifs

Assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail existant relatif aux statistiques sur le trafic routier.

#### 2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2026)

Le groupe de travail veille à ce que les délais pour les obligations de rapportage existantes et/ou futures soient respectés (*en cours*).

Afin d'assurer le suivi de l'établissement des statistiques et des données pour les rapportages existants et/ou futurs, le groupe de travail se réunit deux fois par an (*en cours*).

#### 2.3.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont triples.

Un premier paquet concerne l'établissement de statistiques publiques :

- des statistiques du trafic routier en termes de véhicules-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules ;
- des statistiques du trafic routier en termes de passagers-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules.

Un deuxième paquet consiste en l'établissement de données d'activité détaillées sur le trafic routier dans le cadre des obligations de rapportage existantes et/ou futures. Il s'agit, entre autres, du rapportage dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD), de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive PEN), du règlement européen relatif aux comptes économiques européens de l'environnement. Des données d'activité fiables sont indispensables pour le calcul des émissions.

Enfin, le groupe de travail entend continuer à améliorer les statistiques. Le troisième paquet devrait rendre ces actions possibles :

- échanger des informations sur les méthodologies utilisées, les projets en cours et/ou futurs ;
- examiner et encourager les harmonisations possibles des méthodologies.

#### 2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail. L'établissement des statistiques relève de la compétence des administrations régionales du trafic. Ceci se fait en étroite collaboration avec les utilisateurs de ces statistiques, représentés dans ce groupe de travail.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à atteindre les résultats attendus.

### **2.4. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (prolongation)**

#### 2.4.1. Objectifs

Mise sur pied d'un groupe de travail relatif aux statistiques démographiques.

#### 2.4.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2026)

Mise sur pied du groupe de travail (*clôturé*).

Examen de thématiques particulières (*en cours*).

#### 2.4.3. Résultats attendus

La mise sur pied d'un groupe de travail et l'établissement des principes de fonctionnement.

Révision de la statistique des ménages en tenant compte des nouvelles données disponibles sur la base du Registre National (notamment la filiation).

#### 2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats attendus.

### **2.5. Dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours (prolongation)**

#### 2.5.1 Objectifs

Améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours.

#### 2.5.2. Principales phases de travail (janvier 2020 – décembre 2025)

Explorer les possibilités (*en cours*).

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

#### 2.5.3. Résultats attendus

Explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone.

Propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

#### 2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, BNB, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones de secours et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone, ainsi que l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre.

### **2.6. Amélioration de la qualité des statistiques TVA : volet unités statistiques (prolongation)**

#### 2.6.1 Objectifs

La recherche d'une solution pour les distorsions qui sont apparues dans les statistiques TVA suite à l'introduction des unités TVA. Le poids croissant des unités TVA dans la population des entreprises assujetties à la TVA conduit à deux types de distorsions : (1) une distorsion des statistiques par branche d'activité ; (2) la répartition régionale des statistiques TVA est de moins en moins précise.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Adaptation de la méthode de production des statistiques TVA, gérée par Statbel, en intégrant les résultats de la nouvelle enquête sur les unités TVA, qui est menée par la BNB à partir du 1er trimestre 2020.

### 2.6.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2025)

Phase 1 (*clôturé*) :

- Évaluation des résultats de l'enquête pour l'année 2020 par la BNB et Statbel ;
- Préparation d'un document méthodologique par Statbel ;
- Intégration des résultats de l'enquête dans le datawarehouse de Statbel en préparation de la version pilote ;
- Préparation de l'intégration des résultats de l'enquête dans la chaîne de production de Statbel.

Phase 2 (*en cours*) :

- Production d'une version pilote avec les résultats de l'enquête de l'année 2020 et calcul de l'impact de la nouvelle méthode par Statbel ;
- Contrôles analytiques des résultats au niveau des agrégats et au niveau des unités individuelles par les partenaires et par Statbel ;
- Discussion des résultats par le groupe de travail et - avec ou sans autres ajustements méthodologiques - validation de la méthode par le groupe de travail ;
- Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

### 2.6.3. Résultats attendus

Évaluation des résultats de la nouvelle enquête sur les unités TVA.

Document méthodologique décrivant la nouvelle méthode de production des statistiques TVA. Cette méthode consiste à répartir le chiffre d'affaires / les investissements d'une unité TVA entre tous ses membres sur la base des résultats de l'enquête, de sorte que le code Nace et les données d'emploi de chaque membre puissent être utilisés pour établir les statistiques TVA.

Une version pilote dans laquelle pour tous les trimestres de l'année 2021 les résultats selon l'ancienne méthode (affectation de l'intégralité du chiffre d'affaires / investissements d'une unité TVA au code Nace de l'unité TVA et au code région du représentant de l'unité TVA) sont comparés aux résultats selon la nouvelle méthode.

Validation de la nouvelle méthode sur la base de la version pilote mentionnée au point 3 par le groupe de travail IIS.

Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

### 2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement au contrôle de la version pilote dans le cadre de la validation de la nouvelle méthode.

## **2.7. Indice DESI au niveau régional (prolongation)**

### 2.7.1. Objectifs

Examen de la faisabilité et si c'est possible développement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) au niveau régional, y compris les sous-indices constitutifs et mise à jour de l'indice DESI par la suite.

### 2.7.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2026)

Examen des modifications de l'indice DESI à court terme. S'il existe aussi des modifications à moyen terme, qui ne sont pas encore connues au premier trimestre, celles-ci seront examinées dès que possible (*clôturé*).

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Examen de la faisabilité d'évaluation de l'indice DESI actuel et de l'indice à court terme au niveau régional ou, si cela n'est pas possible, on procède à l'examen d'une bonne approximation de l'indice et des sous-indices (*clôturé*).

En fonction de la faisabilité, établissement d'un indice / approximation au niveau régional, selon la composition actuelle et la composition modifiée, en tenant compte autant que possible des données historiques (*clôturé*).

Suivre les progrès accomplis dans le cadre du programme politique de la décennie numérique à l'horizon 2030 (*en cours*).

### 2.7.3. Résultats attendus

Une description des modifications que la Commission européenne souhaite apporter à l'indice et aux sous-indices qui le composent.

Une note reprenant les résultats de l'examen de la faisabilité relative à l'établissement des sous-indices et de l'indice DESI ou le développement d'une bonne approximation de ces sous-indices et indice, en tenant compte des modifications prévues dans la composition de l'indice à court et moyen terme.

Si cela s'avère possible suite à l'étude de faisabilité, on procède à l'établissement de premières estimations et à la publication des sous-indices et de l'indice DESI ou de bonnes approximations de ces sous-indices et indice, en tenant compte des données historiques.

Calcul des indicateurs régionaux de la décennie numérique 2030 et de l'indice de l'économie et de la société numériques.

### 2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des tâches dans le cadre des objectifs décrits.

## **2.8. Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (poursuite des travaux)**

### 2.8.1 Objectifs

Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (un projet du Partenariat mondial pour les sols, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) et à l'indicateur 15.3.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Proportion du territoire qui est considérée comme dégradée par rapport à la surface totale ».

La création d'un réseau statistique thématique pour les sols en Belgique, qui peut répondre de manière ciblée aux développements de SOILSTAT et à d'autres besoins en matière de statistiques sur les sols, et qui peut éventuellement être responsable de la production et de la diffusion des statistiques belges sur les sols et de leur livraison à la FAO ou à d'autres organisations.

### 2.8.2. Principales phases de travail (janvier 2021 – décembre 2026)

Mise en place du réseau statistique thématique des sols en Belgique (*clôturé*).

Examen de la faisabilité et de l'opportunité / priorité des indicateurs ODD 15.3.1 et SOILSTAT pour le développement et la production de statistiques belges et régionales relatives aux sols et conformément aux directives concernées, et élaboration d'un calendrier réaliste par indicateur sélectionné (*en cours*).

Elaboration de la procédure pour une livraison coordonnée de statistiques à SOILSTAT (FAO) (*en cours*).

Développement, production, diffusion et livraison des statistiques jugées réalisables pour les indicateurs sélectionnés, selon le calendrier proposé par ce groupe de travail.

### 2.8.3. Résultats attendus

Mise en place d'un réseau statistique thématique sur les sols en Belgique.



## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Note sur la faisabilité de développer les statistiques belges et régionales relatives aux sols. Cela concerne l'indicateur ODD ci-dessus et les statistiques relatives aux sols établies selon les lignes directrices de SOILSTAT. Cela comprend notamment :

- Soil organic matter decline ;
- Soil erosion ;
- Soil salinisation
- Soil organic carbon sequestration;
- Soil sealing;
- Soil pollution ;
- Soil compaction ;
- Soil biodiversity ;
- Soil acidification.

Développer, produire et diffuser les statistiques jugées faisables et d'importance prioritaire, selon un calendrier convenu d'un commun accord.

Une procédure coordonnée de soumission des statistiques à SOILSTAT.

### 2.8.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le VSA, l'IWEPS, l'IBSA et Statbel ainsi que les administrations régionales partenaires contribuent activement aux objectifs décrits.

## **2.9. Census logement – mise en œuvre (poursuite des travaux)**

### 2.9.1. Objectifs

Développer les différentes nouvelles variables proposées lors de la collaboration finalisée en 2021 concernant les variables sur le logement dans le Censur.

### 2.9.2. Principales phases de travail (avril 2024 – décembre 2025)

Passer en revue les différentes variables proposées dans le groupe de travail IIS census logement (finalisé en 2021), les opérationnaliser, éventuellement modifier les propositions en fonction des contraintes techniques (*en cours*).

L'opérationnalisation des nouvelles variables se fera de manière progressive. La construction de certaines variables nécessite le couplage avec de nouvelles sources de données.

### 2.9.3. Résultats attendus

Un état des lieux des nouvelles variables liée au logement pour le census 2021, ainsi que leur définition.

### 2.9.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, BFP, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'opérationnalisation des différentes variables.

## **2.10. Analyse de la structure des grands groupes d'entreprises (poursuite des travaux)**

### 2.10.1. Objectifs

Implication des régions dans le processus d'identification des groupes et des entreprises.

### 2.10.2. Principales phases de travail (janvier 2024 – décembre 2026)

Statbel effectue une formation au profiling pour les membres régionaux qui auront en charge ce dossier (*clôturé*).

Statbel fournit les données de base utile au profiling (*clôturé*).

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Les régions effectuent le profiling de leurs groupes. Des réunions de présentation des groupes auront lieu durant cette période (*en cours*).

Présentation et finalisation du travail.

Mise à jour des groupes profilés.

### 2.10.3. Résultats attendus

Les trois Instituts régionaux de Statistique effectuent le profiling des 5 principaux groupes de leur région.

### 2.10.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

## **2.11. Précarité énergétique (nouveau)**

### 2.11.1. Objectifs

Développement d'un indicateur sur la précarité énergétique en Belgique dans le cadre du suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD).

### 2.11.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2025)

Documenter la méthode de calcul (par exemple, bonnes pratiques et programmes informatiques) des indicateurs sur la précarité énergétique comme indiqué dans A.R. du 19 avril 2024 et partager l'expertise à ce sujet.

Répertorier, documenter et partager l'expertise sur les indicateurs liés à la précarité énergétique basés sur des données quantitatives non-issues d'enquête, entre autres celles des régulateurs de l'énergie (fédéraux et régionaux).

### 2.11.3. Résultats attendus

Un document qui clarifie la méthode de calcul des indicateurs sur la précarité énergétique et qui fait, si possible, une proposition d'indicateur ODD sur la précarité énergétique sur la base de la fiche d'indicateurs ODD de [www.indicators.be](http://www.indicators.be).

Un document qui reprend un inventaire avec des fiches techniques sur les indicateurs liés à la précarité énergétique basés sur des données quantitatives non-issues d'enquête. Une fiche décrit l'indicateur (définition, source, disponibilité des données, etc.), présente les statistiques disponibles et, si possible, l'interprétation du lien avec la sélection susmentionnée de l'indicateur de l'ODD et tout progrès ultérieur à ce sujet.

### 2.11.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IBSA, IWEPS, STATBEL)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la documentation de la méthode de calcul des indicateurs sur la précarité énergétique comme indiqué dans A.R. du 19 avril 2024 (qui sont basés sur des données d'enquête) et à l'inventaire et la documentation des indicateurs liés à la précarité énergétique quantitatives non-issues d'enquête, tout ceci en vue de la sélection d'un indicateur ODD.

## **2.12. Part des zones protégées (nouveau)**

### 2.12.1. Objectifs

Développement d'un indicateur sur la part des zones protégées en Belgique dans le cadre du suivi des objectifs de développement durable (ODD).

### 2.12.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2025)

Identifier les différents systèmes de reportages internationaux, nationaux et régionaux existants et les institutions qui disposent de données pertinentes en la matière.

Analyser les définitions et méthodologies utilisées dans ces différents reportages.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Identifier l'indicateur sur cette base et sur la base des parties de la Note de guidance pour les zones protégées estimées comme pertinentes.

### 2.12.3. Résultats attendus

Inventaire des données existantes dans le cadre des rapportages internationaux, nationaux et régionaux.

Identification des données à utiliser pour l'indicateur de la part de zones protégées.

### 2.12.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IBSA, IWEPS)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'inventaire des données existantes dans le cadre des rapportages internationaux, nationaux et régionaux, à l'analyse des définitions utilisées dans ces rapportages et à l'identification des données à inclure dans l'indicateur de part de zones protégées.

## **2.13. Ventes de biens immobiliers neufs (marché immobilier primaire), transactions immobilières et données sur la performance énergétique des bâtiments (nouveau)**

### 2.13.1. Objectifs

Développer des statistiques sur les prix de vente des biens immobiliers neufs.

Coupler les données sur la performance énergétique des bâtiments avec les données des transactions immobilières.

### 2.13.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Évaluation de la qualité des données du Cadastre et selon les conclusions, état des lieux et de la qualité des principales sources de données alternatives concernant les ventes de biens neufs.

État des lieux des sources de données régionales concernant la performance énergétique des bâtiments et évaluation de leur qualité et de la comparabilité interrégionale.

Sous réserve des conclusions de l'état des lieux (disponibilité et qualité satisfaisante des données du Cadastre ou d'une autre source), formaliser les données sur les ventes de biens immobiliers neufs.

Définition d'un cadre commun (interrégional) pour les données sur la performance énergétique des bâtiments en vue d'un couplage avec les données sur les transactions immobilières.

### 2.13.3. Résultats attendus

Étudier la faisabilité de développer les données sur les ventes de biens immobiliers neufs, afin de compléter la statistique sur les prix de l'immobilier, en fournissant les mêmes modalités que la statistique actuelle (nombre de ventes, prix médian, etc.).

Étudier la qualité des données régionales sur la performance énergétique des bâtiments et la faisabilité du couplage aux données des transactions immobilières (y compris si possible les transactions concernant les nouvelles constructions).

### 2.13.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à étudier la faisabilité de développer les données sur les ventes de biens immobiliers neufs, afin de compléter la statistique sur les prix de l'immobilier, en fournissant les mêmes modalités que la statistique actuelle (nombre de ventes, prix médian, etc.) et étudier la qualité des données régionales sur la performance énergétique des bâtiments et la faisabilité du couplage aux données des transactions immobilières (y compris si possible les transactions concernant les nouvelles constructions).

## **2.14. Gender-Based Violence Survey 2 (nouveau)**

### 2.14.1. Objectifs

Réitération de l'enquête européenne Gender-Based Violence (GBV 2).

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

### 2.14.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2025)

Etat de la littérature relative aux modes de passation dans le cadre d'enquêtes de victimation similaires à GBV et analyse des modes de passation mis en œuvre au niveau européen pour GBV 1.

Détermination de la méthodologie de l'enquête et décision sur le financement et le budget d'enquête sur base de la méthodologie envisagée.

### 2.14.3. Résultats attendus

Un planning concerté concernant la première phase de l'enquête : questionnaire, échantillonnage, modes de passation.

Une décision concernant la méthodologie d'enquête.

Un accord sur le financement de l'enquête (montant, source, répartition).

### 2.14.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

## **2.15. Statistiques sur les successions et donations enregistrées (nouveau)**

### 2.15.1. Objectifs

Production des statistiques sur les successions et donations enregistrées.

### 2.15.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Rechercher quelles sont les données disponibles auprès des partenaires concernés par la demande de collaboration et éventuellement en dehors.

Analyser les besoins spécifiques en matière de statistique et la faisabilité de leur production.

Si la production est réalisable, accords sur la production, le partage et la diffusion de données en 2026 et au-delà.

### 2.15.3. Résultats attendus

Etude de faisabilité montrant les besoins statistiques et la disponibilité des sources, ainsi que la faisabilité de produire les statistiques souhaitées.

Si la production est réalisable :

- Développement des premières statistiques.
- Accords sur la production, la livraison et la diffusion des statistiques.

### 2.15.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BFP, BNB)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation d'une étude de faisabilité et – si possible – au développement des statistiques et des accords sur la production, le partage et la diffusion des données.

## **2.16. Collecte de données statistiques sur le bois (nouveau)**

### 2.16.1. Objectifs

La collecte de données statistiques sur le bois et leur transmission aux institutions internationales.

### 2.16.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

Cartographier les statistiques régionales disponibles et les statistiques manquantes aux fins de la législation européenne et tenter d'identifier les flux de bois effectifs entre les régions.

## Institut interfédéral de Statistique (IIS)

Si c'est réalisable :

- Développer les statistiques régionales manquantes, y compris une éventuelle enquête (bi-)annuelle auprès des négociants en bois.
- Analyser et transmettre les statistiques.

### 2.16.3. Résultats attendus

Cartographie des statistiques nécessaires en vertu de la législation de l'UE et des obligations internationales en matière de rapports (entre autres, proposition de règlement de l'UE sur les comptes forestiers, proposition de règlement de l'UE sur la surveillance des forêts, section « produits ligneux récoltés » du règlement LULUCF). Sources clés : le manuel des comptes forestiers en cours d'élaboration et le questionnaire commun sur le secteur forestier déjà existant, ainsi que l'annexe du règlement 2018/841 (LULUCF).

Cartographie des statistiques régionales disponibles et des statistiques manquantes aux fins de la législation de l'UE et des rapports internationaux énumérés ci-dessus et pour tenter d'identifier les flux effectifs de bois entre les régions.

Si nécessaire et possible : développement des statistiques régionales manquantes, y compris une éventuelle enquête (bi-)annuelle auprès des négociants en bois.

Accords relatifs à la production de statistiques et à leur transmission aux institutions internationales.

### 2.16.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

VSA, conjointement avec Agentschap voor Natuur en Bos, assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la mise en œuvre des différentes actions pour atteindre les résultats escomptés.

## ***2.17. Développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés (nouveau)***

### 2.17.1. Objectifs

Le développement de statistiques basées sur la base de données des baux enregistrés.

### 2.17.2. Principales phases de travail (janvier 2025 – décembre 2026)

L'opérationnalisation des nouvelles variables sera progressive et par thème.

Déterminer ensemble les thèmes à investiguer sur la base des besoins d'information et de l'étude de faisabilité réalisée.

Chaque thème suppose un nombre d'étapes :

- Définition concertée des statistiques.
- Étudier les couplages nécessaires entre la base de données des baux enregistrés et d'autres sources de données pour construire les statistiques susmentionnées.
- Étudier leur faisabilité.
- Définir la méthodologie pour produire les statistiques.

### 2.17.3. Résultats attendus

Développement et diffusion de statistiques définies en commun par les trois régions, la BNB et Statbel sur la base de données des baux enregistrés.

### 2.17.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IBSA, IWEPS, BNB, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'exécution des activités nécessaires dans le cadre de ce SLA.

## **2.18. Olympiades européennes de Statistique (nouveau)**

### 2.18.1. Objectifs

L'organisation des Olympiades européennes de Statistique pour les écoles belges du 3<sup>ème</sup> degré.

### 2.18.2. Principales phases de travail (juin 2024 – août 2025)

Recrutement actif auprès des écoles du 3<sup>e</sup> degré.

Première épreuve (test en ligne).

Deuxième épreuve (réalisation d'une vidéo).

Vote pour le prix du jury et le prix du public.

Remises des prix belge et européenne.

### 2.18.3. Résultats attendus

Communication sur les Olympiades européennes de Statistique.

Recrutement actif des participants.

Organisation des tests (online et phase vidéo) pour tous les participants.

Constituer le jury et organiser le vote pour le prix du public.

Organiser la remise des prix pour la phase belge.

### 2.18.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IBSA, IWEPS)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la mise en œuvre des Olympiades européennes de Statistique en Belgique et à l'augmentation du nombre d'équipes participantes.

## **3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés**

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation du programme statistique intégré en cours. Ce groupe de travail se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.

\* \*  
\*